

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

TROISIEME ASSEMBLEE GENERALE DES ETATS PARTIES  
A LA CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE  
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Belgrade, le 7 octobre 1980

Compte rendu des travaux

1. La troisième Assemblée générale des Etats parties à la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel s'est réunie à Belgrade (Yougoslavie), le 7 octobre 1980, au cours de la vingt-et-unième session de la Conférence générale.
2. Quarante-huit des cinquante-trois Etats parties à la Convention à la date du 7 octobre 1980 et disposant ainsi du droit de vote étaient représentés à cette réunion, à savoir : Afghanistan, République fédérale d'Allemagne, Algérie, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Costa-Rica, Danemark, Egypte, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Ghana, Guinée, Guyane, Haïti, Honduras, Inde, Irak, Italie, Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, Jordanie, Mali, Maroc, Monaco, Népal, Nigeria, Norvège, Pakistan, Panama, Pologne, République arabe syrienne, République unie de Tanzanie, Sénégal, Seychelles, Soudan, Sri Lanka, Suisse, Tunisie, Yougoslavie et Zaïre.
3. Les représentants des Etats non parties à la Convention énumérés ci-après ont participé à l'Assemblée générale en qualité d'observateurs : Autriche, Cuba, Finlande, Japon, Madagascar, Malawi, Oman, Pays-Bas, Royaume-Uni, Thaïlande et Uruguay. Assistaient également à la réunion à titre d'observateurs des représentants du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), une des organisations consultatives auprès du Comité du patrimoine mondial, de l'Organisation arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALECSO) et du Conseil international des musées (ICOM).
4. La liste des participants à l'Assemblée générale figure à l'Annexe I du présent document.
5. Conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée adopté par la seconde Assemblée générale des Etats parties (Paris, le 24 novembre 1978), c'est le Secrétariat de l'Unesco qui a assuré le secrétariat de l'Assemblée.
6. En ouvrant la réunion, le Directeur général a indiqué que depuis la première Assemblée générale, tenue en 1976, la Convention à laquelle 53 Etats étaient maintenant parties, était devenue pleinement opérationnelle. A ce jour, 85 sites culturels et naturels avaient été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Lors de leur sélection, le Comité du patrimoine mondial avait veillé tout particulièrement à assurer la crédibilité de la Liste en n'y incluant que des biens qui présentaient incontestablement une valeur

universelle exceptionnelle. Le Directeur général a attiré l'attention sur la nécessité de ne pas privilégier le patrimoine culturel au détriment du patrimoine naturel, ou vice-versa, dans l'application de la Convention et, en particulier, d'établir un meilleur équilibre numérique entre les spécialistes de ces deux domaines qui participent aux travaux du Comité. Soulignant l'intérêt que la Liste du patrimoine mondial revêtait aux fins d'éducation et d'information du public, il a décrit les diverses activités de promotion déjà entreprises, ainsi que celles qui étaient prévues. Selon le Directeur général, il ne fait aucun doute que cet effort serait vigoureusement poursuivi à l'échelon national ; comme il l'avait suggéré auparavant, il serait bon qu'une plaque soit systématiquement apposée sur chacun des sites figurant sur la Liste. Enfin, il a informé l'Assemblée que des activités de coopération technique avaient déjà été financées dans 18 pays, pour un montant total de 550 000 dollars, y compris plus de 200 000 dollars affectés à la formation, et que le Comité avait en outre autorisé récemment le financement d'autres activités de coopération technique dont le budget dépassait légèrement un million de dollars. Le Directeur général a conclu en exprimant l'espoir que beaucoup d'autres Etats s'associeraient bientôt au système de sauvegarde institué par la Convention, de sorte que la communauté internationale tout entière participe à une oeuvre aussi valable que la protection du patrimoine culturel et naturel mondial.

7. L'Assemblée générale a élu par acclamation S. Exc. M. G. Abad Grijalva (Equateur) en qualité de Président, les représentants de l'Arabie saoudite, de Monaco, de Sri Lanka et de la Yougoslavie en qualité de Vice-Présidents, et M. Benyam Bekele (Ethiopie) en qualité de Rapporteur.

8. L'ordre du jour de la session a été adopté sans modification. L'Assemblée a achevé ses travaux en une seule séance.

9. Le représentant du Bureau du Contrôleur financier a présenté le document CC-80/CONF. OI8/2 par lequel les comptes du Fonds du patrimoine mondial étaient soumis à l'Assemblée générale conformément au Règlement financier de ce fonds. Il a attiré l'attention sur les comptes pour la période financière qui s'est terminée le 31 décembre 1978, constituant l'Annexe I à ce document, ainsi que sur les comptes intérimaires établis au 31 juillet 1980, pour l'exercice biennal 1979-1980, et présentés dans l'Annexe II. L'Assemblée a été informée que des contributions avaient été reçues de plusieurs Etats parties après le 31 juillet 1980, à savoir :

Afghanistan	100.--	\$	
Argentine	11 511,50	\$	
Australie	44 140.--	\$	(la plus grande partie de cette somme avait été reçue avant le 31.7.1980, mais avait été portée par erreur au crédit d'un autre fonds)
Brésil	5 000.--	\$	(contribution volontaire)
Canada	43 705.--	\$	
Costa-Rica	433.--	\$	pour 1977-1978
Etats-Unis	300,000.--	\$	pour 1979-1980 (contribution volontaire)
Ghana	278.--	\$	
Guyane	290.--	\$	
Irak	2 323.--	\$	
Italie	48 642.--	\$	
Jordanie	290.--	\$	

Nigéria	3 775.--	\$
Népal	145.--	\$
République arabe syrienne	290.--	\$
Sénégal	290.--	\$
Yougoslavie	5 726,50	\$

10. Les délégués du Chili et de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste ont demandé que les contributions versées par leur pays en plus des contributions obligatoires figurent dans l'état des contributions volontaires. Le délégué de la République fédérale d'Allemagne a fait savoir à l'Assemblée que la somme de 110 788 dollars versée par son gouvernement était une contribution volontaire pour l'exercice biennal 1979-1980 et non pour la seule année 1980. Le Secrétariat s'est engagé à modifier l'état financier relatif à 1979-1980 pour tenir compte de ces observations.

11. L'Assemblée générale a ensuite pris note des comptes du Fonds du patrimoine mondial pour la période financière qui s'est terminée le 31 décembre 1978 ainsi que de l'état intérimaire établi au 31 juillet 1980, des comptes de l'exercice biennal 1979-1980, étant entendu qu'ils feraient l'objet des modifications indiquées ci-dessus. Elle a également pris note des informations fournies par le représentant du Bureau du contrôleur financier concernant les contributions reçues depuis le 31 juillet 1980.

12. Le Sous-directeur général adjoint pour la culture et la communication a attiré l'attention des participants sur le budget que, compte tenu des fonds disponibles, le Comité du patrimoine mondial avait adopté à sa dernière session pour la période allant de septembre 1980 à décembre 1981. Ce budget se montait à 1 423 000.-- dollars, dont 170 000 dollars affectés à des projets d'assistance préparatoire, 445 000 dollars à la coopération technique, 335 000 dollars à la formation et 220 000 dollars à l'aide d'urgence.

13. Sur la proposition du Président, l'Assemblée générale a décidé à l'unanimité que, pour l'exercice 1981-1983, le montant de la contribution à verser au Fonds du patrimoine mondial conformément à l'article 16, paragraphe 1, de la Convention serait maintenu à 1 % de la contribution des Etats parties au budget ordinaire de l'Unesco.

14. L'Assemblée générale a été appelée à élire sept membres du Comité du patrimoine mondial, en remplacement des sept membres ci-après dont le mandat devait expirer à la fin de la vingt-et-unième session de la Conférence générale : Algérie, Equateur, Ghana, Iran, Nigéria, Soudan et Yougoslavie.

15. Lecture a été donnée à l'Assemblée de la liste des Etats parties qui avaient présenté leur candidature. Outre l'Equateur, qui avait déjà annoncé au cours des débats qu'il n'était plus candidat à l'élection au Comité, les Etats suivants ont alors retiré leur candidature : Algérie, Costa Rica, Ghana, Maroc, Nigéria, Norvège, Pologne et République arabe syrienne. Les dix Etats ci-après sont demeurés candidats : Afghanistan, République fédérale d'Allemagne, Brésil, Canada, Chypre, Guinée, Guyane, Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, Jordanie et Zaïre.

16. Suite à la décision du Président, l'élection s'est faite au scrutin secret. Les délégués de l'Algérie et de la Norvège ont été désignés comme scrutateurs et le Vice-Président représentant Monaco a contrôlé le décompte des voix.

17. Les résultats du scrutin, proclamés par le Président, ont été les suivants :

Nombre d'Etats parties habilités à voter	53
Nombre d'Etats parties présents et votants	47
Nombre de bulletins nuls	3
Nombre de votes enregistrés	44
Nombre de votes constituant la majorité	23

Nombre de voix obtenues par les Etats candidats :

Brésil	40
Jordanie	36
Zaïre	33
Guinée	32
Chypre	30
Jamahiyya arabe libyenne populaire et socialiste	29
République fédérale d'Allemagne	27

---

Canada	25
Afghanistan	17
Guyane	9

Le Président a déclaré élus membres du Comité du patrimoine mondial la République fédérale d'Allemagne, le Brésil, Chypre, la Jamahiyya arabe libyenne populaire et socialiste, la Jordanie, la Guinée et le Zaïre.

18. Le Sous-Directeur général pour la culture et la communication a présenté ses félicitations aux Etats qui avaient été élus membres du Comité du patrimoine mondial. Il a ensuite évoqué le rôle crucial que jouaient la Convention et le Comité en sensibilisant davantage l'opinion à l'importance de la sauvegarde des monuments et sites culturels et naturels qui présentaient une valeur pour l'humanité tout entière. Autre résultat important des travaux entrepris aux termes de la Convention, il s'était établi, tant au niveau national qu'au sein du Secrétariat, une collaboration fructueuse entre les spécialistes de la protection de la nature et ceux de la préservation du patrimoine culturel. M. Makagiarsar a rendu hommage à plusieurs participants à la réunion qui avaient contribué activement au succès de l'oeuvre du Comité depuis que la Convention était entrée dans sa phase opérationnelle.

19. Avant de prononcer la clôture de la réunion, le Président a indiqué que l'application de la Convention était un exemple d'activité à laquelle chaque pays se devait de contribuer. Chaque nation avait, en effet, un patrimoine propre qui constituait, avec celui des autres nations, le bien commun de l'humanité. Les idéaux consacrés par la Convention étaient ceux-là mêmes qui servaient de fondement à l'Acte constitutif de l'Unesco. Le Président a ensuite déclaré close la réunion de l'Assemblée générale.

LIST OF PARTICIPANTS /  
LISTE DES PARTICIPANTS

I. Representatives of States Parties to the Convention /  
Représentants des Etats parties à la Convention

AFGHANISTAN

Prof. A. H. Habibi  
Advisor, Ministry of Information and Culture  
1090 Jamal Mena  
Kabul

Mr. Akhtar Mohammed Paktiawal  
Secretary-General  
Afghan National Commission for Unesco  
POB 717  
Kabul

ALGERIA / ALGERIE

M. Arezki Salhi  
Directeur des relations internationales  
Ministère de l'information et de la culture,  
Alger

ARGENTINA / ARGENTINE

Mr. Sergio Lorusso  
Secretary  
Argentina National Commission for Unesco  
Paseo Colon 533  
Buenos Aires

Mr. Guillermo Jacovella  
Counsellor  
Permanent Delegation of Argentina to Unesco  
Unesco House,  
Paris

AUSTRALIA / AUSTRALIE

H. E. Prof. Ralph Owen Slatyer  
Ambassador, Permanent Delegate of Australia to Unesco  
Unesco House,  
Paris

Mrs. Barbara Barry de Longchamp  
Deputy Permanent Delegate of Australia to Unesco  
Unesco House, Paris

BOLIVIA / BOLIVIE

M. Fernando Calderón  
Sous-Directeur des relations internationales  
Ministère de l'éducation et de la culture  
La Paz

BRAZIL / BRÉSIL

S. Exc. M. Geraldo Holanda Cavalcanti  
Ambassadeur, Délégué permanent du Brésil auprès de l'Unesco  
Maison de l'Unesco, Paris

M. Gustavo Mesquita de Siqueira  
Secrétaire d'ambassade, Délégation du Brésil auprès de l'Unesco  
Maison de l'Unesco, Paris

BULGARIA / BULGARIE

S. Exc. M. Edouard Safirov  
Ambassadeur, Secrétaire général de la Commission  
nationale de la République populaire de Bulgarie pour l'Unesco  
Sofia

Mme Sania Tsaneva  
Chef de Section pour l'Unesco  
auprès du Comité pour la culture  
Sofia

CANADA

S. Exc. M. Pierre Trottier  
Ambassadeur, Délégué permanent du Canada auprès de l'Unesco  
Maison de l'Unesco, Paris

M. Napoléon Leblanc  
Professeur à l'Université de Laval  
2195, Bourbonnière, Sillery, Québec

Mr. Peter H. Bennett  
Adviser to Canada on Unesco World Heritage Convention  
Parks Canada, Dept. of Environment  
Les Terrasses de la Chaudière  
Ottawa KIA 0H4

M. Jean Baillargeon  
Secrétaire général  
Conseil de presse  
Québec

CHILE / CHILI

S. Exc. M. Jorge Bergüno Barnes  
Ambassadeur, Délégué permanent du Chili auprès de l'Unesco  
Maison de l'Unesco, Paris

M. Dennis Biggs Santa Cruz  
Délégué permanent adjoint du Chili auprès de l'Unesco  
Maison de l'Unesco, Paris

COSTA RICA

S. Exc. M. Rodrigo Madrigal  
Vice-Ministre  
Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports  
Apartado 10227, San José

M. Maria Carazo  
Ambassadeur en mission spéciale  
Apartado 842. San José

Mme Maria del Carmen Montero  
Conseiller  
Chef du Département des affaires internationales  
Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports  
Apartado 10227, San José

CYPRUS / CHYPRE

S. Exc. M. Constantin Leventis  
Ambassadeur, Délégué permanent de Chypre auprès de l'Unesco  
Maison de l'Unesco, Paris

M. Christos Cassimatis  
Délégué permanent adjoint de Chypre auprès de l'Unesco  
Maison de l'Unesco, Paris

DENMARK / DANEMARK

Mr. Niels-Jørgen Nielsen  
Head of Section  
Ministry of Cultural Affairs,  
Copenhagen

ECUADOR/EQUATEUR

S. Exc. M. Gonzalo Abad Grijalva  
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire  
Délégué permanent de l'Equateur auprès de l'Unesco  
Membre du Conseil exécutif  
Maison de l'Unesco, Paris

M. Fernando Chamorro  
Délégué permanent adjoint de l'Equateur auprès de l'Unesco  
Maison de l'Unesco, Paris

EGYPT / EGYPTE

Dr. Shehata Adam  
President of the Egyptian Antiquities Organization  
3 Abdel-Abu Bakr Street, Zamalek, Cairo

Dr. Mohamed El Kassas  
Secretary-General of the National Commission for Unesco  
17 Ismail Abou-el-Fotouh, Dokki, Giza

Dr. Mahmud Ali Makki  
Professor at the Faculty of Arts,  
Cairo University

ETHIOPIA / ETHIOPIE

Mr. Bekele Bekele  
External Relations  
Ministry of Culture and Sports, Addis Ababa

FRANCE

M. Michel Parent  
Inspecteur général des monuments historiques  
Président du Comité du patrimoine mondial  
Paris

FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY / REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

S. Exc. M. Wilhelm Fabricius  
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire

GHANA

Mr. Joseph Adusei  
Deputy Permanent Delegate of Ghana to Unesco  
Unesco House, Paris

GUINEA / GUINEE

M. Youssouf Diare  
Délégué permanent adjoint de Guinée auprès de l'Unesco  
Maison de l'Unesco, Paris

GUYANA / GUYANE

Mr. Lunsford Bowen  
Permanent Secretary  
Ministry of Education, Social Development and Culture  
Lot 21, Brickdam, Georgetown

HAITI

M. Pradel Pompilus  
Vice-Président de la Commission nationale haïtienne  
de coopération avec l'Unesco  
23, Bois Patate, Port-au-Prince

HONDURAS

M. Cecilio Zelaya Lozano  
Conseiller  
Secrétariat d'Etat à la culture et au tourisme, Tegucigalpa

INDIA / INDE

Mr. Arif Khan  
Advisor  
Second Secretary, Embassy of India, Paris

IRAQ / IRAK

Mr. Akram Habib Husain  
Director-General of Cultural Relations  
Secretary General of Iraqi National Commission to Unesco  
Ministry of Education, Baghdad

Mr. Anwer Dilsoz  
Director  
Ministry of Culture and Information, Baghdad

ITALY / ITALIE

Prof. Italo Angle  
Chef du Bureau d'études au Ministère des biens culturels, Rome

JORDAN / JORDANIE

S. Exc. M. Taher Masri  
Délégué permanent de la Jordanie auprès de l'Unesco  
Maison de l'Unesco, Paris

M. Ahmad Al-Tawil  
Délégué permanent adjoint de la Jordanie auprès de l'Unesco  
Maison de l'Unesco, Paris

LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA / JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE

Dr. Abdullah Shaiboub  
Director-General  
Department of Antiquities, Al-Sarry Al-Hamra, Tripoli

Mr. Abdul-Hamid Zoubi  
Deputy Permanent Delegate of Libyan Arab Jamahiriya  
to Unesco, Unesco House, Paris

MALI

M. Abdoul Kader Samake  
Chef de Cabinet au Ministère des sports, des arts et de la  
culture, Bamako

MONACO

M. René Novella  
Secrétaire général de la Commission nationale pour l'éducation,  
la science et la culture  
Ministère d'Etat  
Monaco

MOROCCO / MAROC

M. Driss Amor  
Délégué permanent adjoint du Maroc auprès de l'Unesco  
Maison de l'Unesco, Paris

NEPAL

S. Exc. M. Krishna Raj Aryal  
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Népal en France  
Délégué permanent du Népal auprès de l'Unesco  
Ambassade du Népal, 7, rue Washington, 75008 PARIS

NIGERIA

Mr. Muhammed Musa  
Counsellor  
Permanent Delegation of Nigeria to Unesco, Unesco House, Paris

Mrs. Mabel Segun  
Deputy Permanent Delegate of Nigeria to Unesco  
Unesco House, Paris

NORWAY / NORVEGE

Mr. Tarald Brautaset  
Permanent Delegation of Norway to Unesco  
Unesco House, Paris

PAKISTAN

Mr. Farzand Ali Durrani  
Chairman, Department of Archaeology  
University of Peshawar

PANAMA

Dra. Reina Torres de Arauz  
National Director of Historical Heritage  
Apartado 662, Panama

POLAND / POLOGNE

M. Jreneusz Matela  
Conseiller au Ministère des affaires étrangères, Varsovie

SAUDI ARABIA / ARABIE SAOUDITE

Dr. Saleh Abdullah Bawaneer  
Permanent Delegate of Saudi Arabia to Unesco  
Unesco House, Paris

SENEGAL

M. Abdel Kader Clédor Ndiaye  
Secrétaire général de la Commission nationale pour l'Unesco  
Ministère de l'éducation nationale, Dakar

M. Henri Mendy  
Conseiller  
Délégation permanente du Sénégal auprès de l'Unesco,  
Maison de l'Unesco, Paris

SEYCHELLES

Mr. Patrick Berlouis  
Educational Planning Officer  
Ministry of Education and Information, POB 48, Victoria

SRI LANKA

Mr. D.G.B. de Silva  
Minister  
Acting Permanent Delegate of Sri Lanka to Unesco  
Embassy of Sri Lanka - 15, rue d'Astorg, Paris 8e

SUDAN / SOUDAN

Dr. Alfatih Ibrahim Hamad  
Délégué permanent du Soudan auprès de l'Unesco  
Maison de l'Unesco, Paris

SWITZERLAND / SUISSE

S. Exc. M. Charles Hummel  
Ambassadeur  
Délégué permanent de la Suisse auprès de l'Unesco  
Maison de l'Unesco, Paris

Mme Sylvie Michl  
Délégué permanent adjoint de la Suisse auprès de l'Unesco  
Maison de l'Unesco, Paris

SYRIAN ARAB REPUBLIC / REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

S. Exc. M. Adib EL-Lajmi  
Vice-Ministre de la culture et de l'information nationale  
Damas

M. Bechir EL-Nahas  
Secrétaire général de la Commission nationale syrienne pour  
l'Unesco,  
Ministère de l'éducation, Damas

TUNISIA / TUNISIE

M. Ezzeddine Baschaouch  
Directeur général de l'Institut national d'archéologie et d'art  
4, place du Château, Tunis

UNITED REPUBLIC OF TANZANIA / REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE

Mr. Donald Kusenha  
Deputy Permanent Delegate of Tanzania to Unesco  
Unesco House, Paris

Mr. Masoud Hassan  
Assistant Minister of Culture and Sports, POB 456,  
Zanzibar

UNITED STATES OF AMERICA / ETATS UNIS D'AMERIQUE

Mr. Robert R. Garvey, Jr.  
Executive Director  
Advisory Council on Historic Preservation  
1522 K Str., Washington D.C. 20005

Mr. Howard Hardy  
Cultural Attaché  
Permanent Delegation of the United States of America to Unesco  
Unesco House, Paris

Mrs. Frances Armstrong  
Legal Adviser  
1725 Lamont St. N.W., Washington D.C. 20010

YUGOSLAVIA / YOUGOSLAVIE

M. Bozidar Gagro  
Président du Comité de la culture  
Commission yougoslave pour l'Unesco, Mose Pijade 9, Belgrade

Mme Judita Kraus  
Conseiller pour la culture  
Commission yougoslave pour l'Unesco, Mose Pijade 9, Belgrade

M. Milan Frelog  
Professeur à l'Université de Zagreb -Milanova Kovacevica 16  
4100 Zagreb

ZAIRE

S. Exc. M. D. Y. Pendje  
Ambassadeur  
Directeur des organisations internes - BP 7100 - Kinshasa

M. Boguo Makeli  
Ministre conseiller  
Délégué permanent adjoint du Zaïre auprès de l'Unesco  
Maison de l'Unesco, Paris

M. M'Bokolo Maloba  
Secrétaire d'Ambassade, Ambassade du Zaïre en France

II. Observers from States not Parties to the Convention /  
Observateurs d'Etats non Parties à la Convention

AUSTRIA / AUTRICHE

Mr. Harald Gardos  
Secretary General, Austrian National Commission for Unesco  
Vienna, A - 1070 Mentergasse 11

CUBA

S. Exc. M. Alfredo Guevara  
Vice-Ministre de la Culture  
Président du "Grupo para la Restauración de la Habana Vieja"  
23 n° 1155, ICAIC - Vedado - La Havane

Mme Maria-Elena Perez  
Chef du Département des organisations internationales  
Calle 13 - n° 857 -entre 4 y 6 Vedado - La Havane

M. Francisco Leon  
Conseiller  
Ministère de la culture -Calle 23 - n° 1155 Vedado - La Havane

FINLAND / FINLANDE

Mrs. Marjatta Oksanen  
Secretary of Cultural Affairs, Ministry of Education  
Rauhakatu 4 - 00170 HELSINKI 17

JAPAN / JAPON

Mr. Yoshiyuki Nishizawa  
Deputy Director, Educational and Cultural Exchange Division  
Unesco and International Affairs Department  
Ministry of Education, Culture and Science  
3-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-Ku, Tokyo

MADAGASCAR

Mme Espérée Rahary  
Directeur de la culture  
Ministère de la culture et de l'art révolutionnaires  
BP 760 -Antananarivo

MALAWI

Mr. A. J. H. Jere  
Secretary  
Malawi National Commission for Unesco, POB 30278, Lilongwe 3

Mr. Aaron Daniel Maulidi Makalani  
Senior Cultural Affairs Officer  
Ministry of Youth and Culture - POB 30387 -Lilongwe 3

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Mr. Robert O. de Clercq  
International Relations Division  
Ministry of Cultural Affairs, Recreation and Social Welfare  
Steenvoordeaan 370 - Rijswyk

OMAN

Mr. Ahmed Zubaidi  
Director  
Ministry of Education - POB 3 - Muscat

THAILAND / THAILANDE

Mr. Sman Sangmahii  
Deputy Under-Secretary of State for Education  
Chairman, Cultural Committee of Thailand  
National Commission for Unesco - Ministry of Education - Bangkok

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr. Henry Mackay  
Deputy Permanent Delegate of the United Kingdom to Unesco  
Unesco House, Paris

URUGUAY

Dr. Pelayo Diaz-Muguerza  
Délégué permanent adjoint de l'Uruguay auprès de l'Unesco  
Maison de l'Unesco, Paris

III. Organization with an advisory status to the World Heritage Committee /

Organisation ayant un statut consultatif auprès du Comité du patrimoine mondial

International Council of Monuments and Sites (ICOMOS)  
Conseil international des monuments et des sites

Mr. Vukosava Tatic  
President  
Yugoslav National Committee of ICOMOS  
21 000 Novi Sad - Strosmajerova 22

IV. International Governmental and Non-Governmental Organizations /  
Organisations internationales, gouvernementales et non gouverne-  
mentales

Arab Educational, Cultural and Scientific Organization  
(ALECSO)  
Organisation arabe pour l'Education, la Culture et la Science

Mr. Ali Babiker  
Assistant Director-General for the Executive  
Council and the General Conference of ALECSO  
PCB II20 - Tunis

Mr. Tahar Guiga  
Assistant Director-General for Culture  
POB II20 - Tunis

Mr. Ahmed Derradji  
Permanent Representative to Unesco,  
Unesco House, Paris

Mr. Brahim Chabbouh  
Expert du patrimoine  
4, place du Château, Tunis

International Council of Museums / (ICOM)  
Conseil international des Musées

Mr. Tibož Sekelj  
Secretary of the International Committee of ICOM  
for Museums of Ethnography  
Dorisa Kidrica 15 - 24000 Subotica  
Yugoslavia

V. Secrétariat of Unesco / Secrétariat de l'Unesco

Mr. Amadou Mahtar M'Bow  
Director-General

Mr. Makaminan Makagiansar  
Assistant Director-General for Culture and Communication

Mr. Michel Batisse  
Deputy Assistant Director-General  
Science Sector

Mr. Gérard Bolla  
Deputy Assistant Director-General  
Sector of Culture and Communication

Mr. Hiroshi Daifuku  
Acting Director  
Division of Cultural Heritage

Mr. D. Daly  
Chief  
Accounts Division  
Bureau of the Comptroller

Mr. M. Paszkowski  
Deputy Director  
Office of International Standards and Legal Affairs

Ms. Margaret van Vliet  
International Standards Section  
Division of Cultural Heritage